

## Réunions clés tenues en Tunisie

- ▶ *Table Ronde sur la Coopération Euro-Méditerranéenne*
- ▶ *Conseil de Développement de l'OIML*
- ▶ *Réunion du CIML*
- ▶ *Réunion du Conseil de la Présidence*

34

**L**'OIML s'est réunie à l'Hôtel Abou Nawas à Tunis, du mardi 5 au vendredi 8 octobre 1999, pour une série de réunions à la suite d'une Table Ronde sur la Coopération Euro-Méditerranéenne présidée par M. Jean-François Magana (Membre du CIML pour la France) et par Mme Ghâïet-El-Mouna Annabi (Membre du CIML pour la Tunisie). Une brève réunion des représentants de diverses ORML a également eu lieu.

Le mardi 5 octobre s'est tenu le Conseil de Développement de l'OIML; les débats ont duré une journée complète avec un nombre record de délégués présents; du mercredi au vendredi a eu lieu la 34<sup>ème</sup> réunion du CIML, présidée par M. Gerard Faber, suivie à la fin de la semaine par une réunion du Conseil de la Présidence.

Les comptes rendus complets de ces réunions sont présentés dans les pages suivantes, accompagnés d'une sélection de photos prises à l'occasion et dans les environs. Un programme complet d'excursions a été organisé par nos hôtes tunisiens à l'intention des personnes accompagnant les délégués, ainsi que deux réceptions: une Réception d'accueil de l'OIML se tenant le mercredi soir et un Dîner offert par le Ministère tunisien du Commerce le jeudi soir, animé par un très agréable groupe de musiciens et de danseurs locaux.



La Cathédrale de Carthage

## *Discours de Bienvenue par M. Mondher Zenaïdi Ministre Tunisien du Commerce*

Monsieur le Président du CIML,  
Monsieur le Directeur du BIML,  
Mesdames et Messieurs les représentants des États  
Membres de l'OIML,  
Chers invités,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma fierté et ma joie d'adresser le discours inaugural de la 34<sup>ème</sup> réunion du CIML qui se tient cette année à Tunis. J'aimerais profiter de cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à l'OIML d'avoir choisi la Tunisie pour accueillir cette réunion.

Mes remerciements s'adressent également aux organisateurs de cette réunion qui constitue à n'en pas douter une occasion appropriée pour tous ceux qui sont concernés par la métrologie légale, d'étudier les problèmes liés à ce sujet du fait de leur importance aussi bien pour les consommateurs que pour les entreprises.

Ces dernières années, le monde a été témoin d'importants développements consistant principalement dans l'apparition de la globalisation de l'économie, de regroupements régionaux et d'importants développements scientifiques, particulièrement dans le domaine technologique et dans d'autres secteurs tels que les télécommunications et l'informatique. Les phénomènes de globalisation économique, de compétition féroce et de l'émergence de marchés internationaux ne permettent qu'à des marchandises de très haute qualité et produites à de très faibles coûts de pénétrer des marchés se situant dans cette nouvelle économie globale où la haute qualité et le rendement économique constituent la pierre angulaire des échanges.

Parmi ces changements, depuis le Changement du 7 novembre et sous la direction du Président Zine El Abidine BEN ALI, la Tunisie a mis en application un programme mixte destiné à libéraliser et à réformer notre économie par la mise en place d'un système d'économie de marché, la libéralisation du commerce extérieur, la réglementation du commerce intérieur et l'adoption de mesures encourageant les initiatives individuelles dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et des services.

Toutes ces réformes ont conduit à consolider la productivité économique et à augmenter les taux de développement de façon significative. La dernière décennie a vu le PNB augmenter approximativement de 5 % à prix constants et de 6 % dans les secteurs non agricoles; les exportations ont augmenté de 7 % à prix constants.

Ces réformes concernaient également la métrologie légale, dont personne n'oublie l'importance, comme moyen de protéger les consommateurs et de promouvoir le commerce intérieur et extérieur grâce à l'utilisation d'instruments de mesure accrédités pour leur exactitude et à l'utilisation de méthodes scientifiques régies par la loi. Son Excellence le Président de la République a annoncé pendant l'inauguration du deuxième congrès de l'Association Tunisienne des Industriels et des Commerçants (UTICA), le 29 novembre 1995, la mise à jour de la structure de la métrologie légale qui date de plus d'un siècle, ainsi que l'adoption d'une nouvelle loi.

Cette nouvelle loi a été en effet adoptée en mai dernier. Elle a permis une meilleure définition des unités légales de mesure, l'organisation de leur utilisation par l'adoption du système international des unités de mesure dénommé S.I. Ce système est caractérisé par une plus grande harmonie entre les éléments qui le composent et une meilleure définition des unités de mesure, et est aussi à présent adopté par la plupart des États Membres de l'OIML dont la Tunisie. Ce système remplacera le système métrique que les pays développés ont abandonné depuis maintenant quelques années.

Par ailleurs, pour clarifier les conditions préalables de la construction, de la réparation et de la vente des instruments de mesure, cette nouvelle loi a clairement défini les différents types de vérification en métrologie légale tels que la reconnaissance de l'approbation des modèles, la vérification primitive et le contrôle statistique des produits préemballés, en plus de la vérification technique. Le but est de donner au consommateur le droit de réclamer la vérification d'un instrument de mesure dans le cas où il douterait de la capacité de cet instrument à déterminer avec exactitude les quantités mesurées.

Pour compléter ces mesures, un organisme consultatif, le Conseil National de Métrologie Légale, a été mis en place. Il est constitué de représentants de tous les ministères concernés par les activités de mesurage. Sa tâche consiste essentiellement à encourager la recherche et la promotion de la métrologie légale, le développement de la formation, une meilleure diffusion de l'information, l'encouragement de la coopération et l'échange des compétences entre les organisations nationales et internationales.

Nous avons également consolidé les autorités de métrologie légale en leur fournissant un personnel compétent, et avons en plus mis en place un programme de formation par l'apprentissage en créant une branche

technique au sein de l'Institut National des Sciences Appliquées et de la Technologie pour former des techniciens en métrologie. Le premier groupe d'étudiants a atteint la qualification requise cette année et ils contribueront sans nul doute au succès du programme de modernisation mis en place par l'État tunisien, par la volonté du Président BEN ALI d'introduire des systèmes de qualité conformes aux normes ISO 9000 et d'insister sur l'importance de la métrologie dans les entreprises en tant que condition préalable à l'obtention de produits de haute qualité.

De plus, d'autres mesures ont été prises en vue de l'installation de laboratoires pour l'étalonnage d'instruments de mesure et de pesage et de récipients afin de s'assurer de l'exactitude et de la conformité aux normes internationales, des outils de vérification utilisés par les agents métrologues. Cela s'ajoute au travail de préparation entrepris pour la mise en place d'un laboratoire national d'essai des instruments de mesure, en conformité avec la Recommandation Internationale R 76 publiée par votre Organisation.

La Tunisie a été l'un des premiers pays à rejoindre l'OIML et à systématiquement prendre part à ses activités. Elle a fait des efforts pour consolider les orientations de l'OIML car elle croit à la nécessité de coordonner les actions dans ce domaine au niveau international pour faciliter les transactions et éliminer les barrières techniques au commerce. La présidence de la Tunisie au Conseil de Développement de l'OIML est à la fois un honneur accordé à notre pays et une preuve de sa bonne réputation au sein des organisations internationales. Nous ferons tout notre possible pour coordonner les efforts conjoints de tous les pays membres du Conseil de Développement en vue de l'application de son programme faisant en sorte que ces pays puissent suivre le développement dont la métrologie est le témoin, et que le Conseil devienne le meilleur forum pour les responsables en charge de la vérification métrologique en leur donnant l'occasion de prendre part aux programmes de formation.

J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter les délégations des pays méditerranéens qui ont participé à la Table Ronde qui s'est tenue lundi, pour leurs efforts et les résultats qu'ils ont obtenus ainsi que pour les idées avancées. Cette Table Ronde a constitué un forum où ont été étudiées les solutions appropriées aux problèmes relatifs à la métrologie en général, et aux méthodes et moyens de vérification des instruments de mesure depuis leur conception jusqu'à leur commercialisation aux niveaux national et international. Cette initiative constitue également un cadre pour la mise en place d'une cellule de coopération entre les deux rivages de la Méditerranée pour promouvoir les activités de la métrologie et les structures compétentes en métrologie légale dans cette région. Elle constitue sans aucun doute un autre modèle pour la consolidation de la coopération entre les pays qui ont pris part à cette réunion.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion, j'aimerais encore une fois rendre hommage à l'OIML pour l'énorme travail qu'elle a accompli pour promouvoir la métrologie légale à tous les niveaux et pour fournir aux experts des informations et des conseils relatifs à ce domaine en général et aux méthodes de vérification des différents instruments de mesure en particulier.

J'aimerais également féliciter le Conseil de Développement pour tous ses efforts et les actions entreprises pour aider les pays en développement, pour la formation des experts, et pour la consolidation des infrastructures des départements chargés de l'application de la législation et des recommandations relatives à la métrologie légale.

J'adresse mes remerciements chaleureux à chacun d'entre vous et je souhaite que votre réunion soit couronnée de succès.

Je souhaite également à tous les participants un séjour plaisant et agréable dans notre pays.

Merci de votre attention. ■



## *Allocution d'Ouverture par M. Gerard Faber Président du CIML*

Monsieur le Ministre du Commerce,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette 34<sup>ème</sup> réunion du Comité International de Métrologie Légale. J'aimerais avant tout exprimer mes sincères remerciements à tous ceux qui, ici à Tunis, ont joué un rôle dans les préparatifs de cette réunion. Je suis certain que leurs efforts seront pleinement reconnus et je me ferai à la fin de la semaine un devoir et un plaisir de leur exprimer ma profonde reconnaissance au nom de l'OIML pour une organisation aussi réussie.

Cette réunion présente manifestement un certain nombre de caractéristiques très particulières. L'une d'entre elles est que pour la première fois, le CIML se réunit sur le continent africain et dans un pays arabe.

Jusqu'à maintenant, nous avons organisé des réunions en Europe, en Amérique du Nord ou du Sud, en Asie et en Océanie mais, à l'exception de la participation de l'OIML à des réunions ou des ateliers organisés, par exemple, par l'UNESCO en Égypte ou par l'ARSO au Togo, nous n'avons jamais tenu une réunion importante de l'OIML sur le continent africain.

Je dois dire qu'il existe un certain nombre de signes convergents qui montrent que le continent africain en général, et les pays du Maghreb en particulier, occupent une place de plus en plus significative au niveau de la coopération dans le domaine de la métrologie légale: il y a seulement quelques mois un certain nombre de représentants de l'OIML dont moi-même, participaient à une réunion commémorative en Afrique du Sud; quelque temps auparavant, à la fin de l'année dernière, un atelier sur la Recommandation OIML R 76 était organisé par SADCMELE au Zimbabwe; je constate également que des organismes régionaux ou sous-régionaux se sont développés. J'espère que ce sont là des signes du développement rapide de la métrologie dans cette région.

Les autres traits spécifiques de cette réunion du CIML sont les suivants:

- pour la toute première fois, des organisations régionales de métrologie légale ainsi que des organismes régionaux ayant des activités connexes à la métrologie légale, ont été officiellement invités à participer à une réunion du CIML; bien sûr, jusqu'à présent, un certain nombre de Membres du CIML représentaient en fait également certains organismes régionaux aux réunions

du CIML; cependant, cette invitation ne devrait pas être considérée comme une formalisation et une officialisation de la situation; en fait, nous serions heureux que les organismes régionaux considèrent cela comme une occasion de développer leur propre coopération inter-régionale;

- pour la première fois également, les Membres Correspondants de l'OIML ont été officiellement invités à participer à une réunion du CIML; l'OIML manifeste ainsi son intérêt envers les pays et économies en s'assurant que le plus possible bénéficient de ses activités et y participent selon leurs ressources.

Mises à part ces nouvelles caractéristiques, cette réunion du CIML devra - une fois encore - examiner les questions et prendre les décisions primordiales pour la vie de notre Organisation.

Suite au Rapport Birkeland qui a été finalisé il y a un an, le Conseil de la Présidence et le BIML ont défini certaines actions qui devraient être engagées rapidement ou au moins d'ici deux ou trois ans. Des propositions vous ont été envoyées il y a quelques mois et je suis certain que vous les avez examinées attentivement dans le but d'accepter le programme de travail proposé, que nous améliorerons et compléterons en fonction des commentaires que vous pourriez y apporter.

Les questions liées au développement doivent également être sérieusement considérées: hier, une réunion du Conseil de Développement de l'OIML s'est tenue sous la présidence de Mme Annabi, et nous attendons impatientement le compte rendu de cette réunion et les propositions de travail à venir.

Également à l'ordre du jour figurent les points traditionnels traitant de l'évaluation de conformité, de la reconnaissance mutuelle des résultats d'essais, de la certification, des activités techniques, etc.

Au sujet de la coopération entre l'OIML et les autres organismes internationaux et régionaux, comme nous l'avons déjà mentionné, des discussions auront lieu concernant les activités de métrologie légale au niveau régional. Nous parlerons aussi des liaisons entre l'OIML et l'OMC, avec la participation d'une représentante de cette Organisation, Mme Liu, membre du Comité des Barrières Techniques au Commerce de l'OMC, qui se joindra à nous cet après-midi ou demain matin au plus tard.

Un nouveau point de notre ordre du jour concerne les activités du Conseil de la Présidence. Pour des raisons de transparence, il a été jugé approprié que le

Président du CIML présente un rapport sur le Conseil de la Présidence à chaque réunion du CIML. Il sera alors évident que le Conseil est un organe consultatif et que toutes les décisions demeurent de la responsabilité du CIML, sauf dans des cas urgents où le Président du CIML doit prendre des décisions rapides conformément à la Convention de l'OIML.

Étant donné que cette Réunion du CIML est la dernière avant la Onzième Conférence Internationale de Métrologie Légale, nous devons commencer à préparer cet événement important et à examiner notamment les questions financières afin de permettre à la Conférence de prendre les décisions qui s'imposent.

Une autre question très importante devra être soigneusement étudiée durant ces trois jours: la préparation du recrutement et de la nomination d'un nouveau Directeur pour succéder à M. Athané. Il y a plusieurs mois, je vous ai envoyé une proposition approuvée par le Conseil de la Présidence. Au cours de notre réunion, je vous informerai des réactions que j'ai reçues (peu, à vrai dire), mais n'hésitez pas à me contacter pour me faire part de votre point de vue.

Puisque j'ai soulevé la question des ressources humaines pour les postes clés, je pense qu'il est peut-être approprié d'aborder tout de suite le point 4 de l'ordre du jour, à savoir la question de la Présidence du CIML. Vous aurez ainsi la possibilité de réfléchir à la situation, d'échanger vos points de vue pendant les pauses café, les déjeuners et les dîners, afin de vous préparer à la discussion qui vous permettra de prendre une décision l'an prochain.

J'ai moi-même pris ma retraite à la fin de l'année dernière comme Directeur Général de l'Institut Hollandais de Métrologie, mais je conserve des liens étroits avec la métrologie en général et la métrologie légale en particulier du fait de ma nouvelle position de Conseiller du Gouvernement Hollandais pour ces questions. Mon gouvernement m'a également maintenu dans mon rôle de Membre du CIML pour les Pays-Bas, et je reste en contact avec les experts du NMI responsables des questions relatives à l'OIML, ce qui me permet de ne pas perdre de vue les différents aspects des activités de l'OIML.

Comme conséquence de cette nouvelle situation, je peux désormais consacrer plus de temps à l'OIML que cela n'était possible jusqu'à l'an dernier, et je dois dire que je suis très satisfait de cette situation étant donné l'intérêt personnel que je porte aux affaires de l'OIML.

Comme vous le savez, mon mandat actuel s'achèvera en décembre 2000 et il est donc temps pour le CIML de réfléchir à cette situation. J'en ai discuté avec certains d'entre vous, y compris les deux Vice-Présidents, et j'aimerais en toute simplicité vous informer que, si cela correspond à vos souhaits, je suis d'accord et me porte volontaire pour continuer à assumer mon rôle de Président du CIML.

La reconduction à mon poste maintiendrait également une continuité nécessaire pendant une période durant laquelle se produira un changement significatif au niveau de la Direction du BIML.

Cependant, le Comité peut aussi envisager la possibilité de nommer un nouveau Président qui me remplacera à la fin de l'année prochaine. Dans ce cas, il serait de ma responsabilité de commencer à sélectionner les éventuels candidats et de faire en sorte que vous puissiez faire le choix approprié à la prochaine réunion. Quoiqu'il en soit, vous disposez maintenant de trois jours pour étudier les divers aspects de cette question.

Une question similaire se pose concernant le Vice-Président Chappell, dont le mandat s'achèvera à la fin de l'année prochaine. Au point 4 de l'ordre du jour, je donnerai la parole à Sam afin qu'il puisse s'exprimer sur sa situation.

Avant de conclure, puisque j'ai introduit une question liée à la composition du Comité, je vais maintenant accueillir les nouveaux Membres du CIML qui ont été nommés depuis la réunion de Séoul. Ce sont:

- pour l'Espagne, M. Garcia,
- pour l'Irlande, M. Farragher,
- pour le Japon, M. Sakurai,
- pour le Kazakhstan, M. Turspekov,
- pour la République de Corée, M. Park,
- pour la Roumanie, M. Ocneanu, et
- pour la Slovaquie, M. Orlovski.

En ce qui concerne la Finlande, nous avons été informés que Mme Juntilla a quitté ses fonctions dans le domaine de la métrologie légale mais nous n'avons encore reçu aucune information concernant la nomination d'un nouveau Membre du CIML.

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais renouveler mes remerciements à nos hôtes tunisiens et les féliciter pour l'excellent travail de préparation de nos réunions. J'aimerais également exprimer à tous les participants mon souhait que grâce à leur active contribution, cette réunion du CIML soit aussi fructueuse que possible pour l'avenir de l'OIML. Merci de votre attention. ■



▶ **Table Ronde** ◀

## Coopération Euro-Méditerranéenne en Métrologie Légale

**Lundi 4 octobre 1999**

Une table ronde sur la coopération Euro-Méditerranéenne en métrologie légale s'est tenue en Tunisie le lundi 4 octobre 1999, en conjonction avec les réunions du Conseil de Développement de l'OIML et du 34<sup>ème</sup> CIML. Cette table ronde était présidée par M. Jean-François Magana (France) et Mme Ghaïet-El-Mouna Annabi (Tunisie).

Le développement économique et social des pays de la Région méditerranéenne exige le développement d'une structure et d'une politique de métrologie légale dans chaque pays: il est clairement important que les pays de cette Région organisent une coopération qui soit spécifique à la Région et qui puisse prolonger au niveau régional les travaux de l'OIML.

Trente-trois délégués en provenance de quatorze pays ont participé à cette table ronde, ainsi que deux organisations régionales de métrologie légale (ORML) et le BIML. Pour commencer la réunion, les délégués sont invités à se présenter et à donner une brève description des activités de métrologie légale dans leurs pays respectifs.

L'Albanie expose le besoin de coordonner les législations sur la métrologie légale, ce qui est confirmé par la délégation Algérienne: une assistance est clairement nécessaire sur un certain nombre de sujets tels que le choix des instruments équipant les laboratoires, la formation de personnel qualifié dans les techniques modernes de communication telles qu'Internet, et la reconnaissance mutuelle d'approbations de modèles avec d'autres pays. La législation en Algérie, continue le délégué Algérien, est très stricte en matière d'approbation de modèles.

Le représentant de l'Autorité Palestinienne explique que des activités de métrologie légale sont déjà conduites dans les cadres successifs des législations jordannienne ou israélienne, ou de la législation égyptienne applicable à Gaza. Ils travaillent à présent à une harmonisation et à une modernisation de la législation sur les poids et mesures et considéreraient utile de recevoir une assistance technique extérieure, par exemple de la part de la coopération Euro-Méditerranéenne.

Le Professeur Kochsiek (Allemagne) envisage une situation idéale dans laquelle un système global de mesure serait effectif dans dix ou vingt ans. Pour parvenir à cette situation, il est nécessaire de mener des discussions au niveau Régional, sur l'harmonisation de la métrologie légale, sur le développement de formations, d'assistance technique, etc.

D'autres pays confirment ces opinions: Chypre et l'Espagne ont déjà des liens avec d'autres pays et espèrent d'autres coopérations. L'Espagne est en outre prête à fournir de l'assistance en formation.

Monsieur Magana souligne que la métrologie légale est en évolution rapide depuis les deux dernières années, tant dans les pays industrialisés que dans les autres. La métrologie est à présent reconnue comme étant d'une importance capitale, bien que l'industrie ne soit pas assez familière avec la métrologie. C'est pourquoi en particulier une École Supérieure de Métrologie a été mise en place à Douai, au nord de la France. Concernant les besoins en assistance technique, il souligne que chaque pays ne peut à lui seul disposer que d'une capacité limitée, d'où l'intérêt d'une coopération Régionale.

La métrologie légale en Israël concerne essentiellement les équipements utilisés dans les commerces et les stations-service, mais Israël a besoin d'assistance dans d'autres domaines où la métrologie légale n'est pas aussi développée. En fait l'essentiel de la réglementation de métrologie légale date de 1947 (bien que de nouveaux textes soient actuellement en préparation). Une assistance dans ces domaines serait par conséquent appréciée. La délégation israélienne propose également à la délégation palestinienne d'établir des contacts bilatéraux.

Le Maroc a très peu de laboratoires d'étalonnage, mais a l'intention d'en établir d'autres.

La Tunisie confirme son besoin d'assistance en ce qui concerne la vérification d'instruments de mesure, particulièrement dans la formation de personnel expérimenté et qualifié. La délégation tunisienne considère que les certificats OIML sont souvent insuffisants pour les services de métrologie légale, et en outre, en raison de la limitation des accès à Internet, il n'est pas aisé pour la Tunisie d'obtenir les informations clés sur l'origine des certificats OIML.

Monsieur Bennett donne une présentation détaillée de WELMEC, Coopération Européenne en Métrologie Légale, exposant en particulier comment évoluent les réglementations de métrologie, quels sont les mécanismes de reconnaissance mutuelle, et évoquant l'assistance technique et la formation, les équipements de laboratoires et la traçabilité des équipements de vérification.

Monsieur Birch présente les coopérations en métrologie légale développées au sein de l'APLMF et de l'IOLMF, soulignant que ces organisations Régionales comprennent à la fois des pays hautement industrialisés

et des pays en développement, ce qui sera le cas de la coopération Euro-Méditerranéenne.

Il est suggéré que des groupes de travail soient formés après que des volontaires aient établi des plans de travail pour ces groupes. Il est suggéré que chaque sujet soit préparé par un groupe de deux experts, l'un d'un pays européen et l'autre d'un pays méditerranéen.

Le principal thème soulevé est la formation. Monsieur Wallerus, de l'Académie Allemande de Métrologie (DAM), présente son institut, qui développe des formations de base et des formations de perfectionnement en métrologie légale. La DAM, basée à Munich, est un organisme sans but lucratif, indépendante de l'industrie et des fabricants. Elle propose des formations à la vérification d'instruments, à l'application des normes ISO 9000 et EN 45000, etc. Elle assure également des actions de formation et d'assistance technique dans les pays destinataires, en langue anglaise, allemande, russe et chinoise.

L'École Supérieure de Métrologie de Douai formait auparavant des ingénieurs spécialisés en métrologie légale. Elle vient de rouvrir avec une formation de spécialisation d'ingénieurs métrologues pour l'industrie, cycle d'une année ouvert à des étudiants disposant déjà d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme équivalent. La formation consiste en huit mois de théorie et d'applications pratiques, suivis d'un stage de quatre mois dédié à un projet dans l'industrie. Un diplôme d'ingénieur spécialiste est délivré à l'issue de cette scolarité. Dans les années qui viennent, il est envisagé d'ouvrir une formation d'ingénieurs en métrologie légale, et une formation de techniciens en métrologie légale.

En conclusion des discussions de cette table ronde, Monsieur Magana élabore une série de résolutions (voir ci-dessous).

### **Les participants à la table ronde sur la Coopération Euro-Méditerranéenne en Métrologie Légale:**

- 1 Attirent l'attention du CIML sur la nécessité de procéder rapidement à la révision du Document International n° 1 *Loi de Métrologie* en prenant en compte les aspects d'organisation administrative des pays, et en prenant également en compte l'utilisation des outils de la qualité: accréditation, certification des systèmes qualité.
- 2 Attirent l'attention du CIML sur la nécessité d'actualiser les documents relatifs aux moyens dont doivent disposer les services de métrologie légale.
- 3 Remercie Monsieur Wallerus (Allemagne) et Monsieur Boudissa (Algérie) de bien vouloir étudier ensemble les termes de référence et le programme de travail d'un groupe de travail sur la formation à mettre en place lors de la prochaine réunion de la Coopération Euro-Méditerranéenne.
- 4 Remercie Monsieur Laamoumri (Maroc) et Monsieur Birdseye (Royaume-Uni) de bien vouloir étudier ensemble les questions que posent les reconnaissances d'approbations de modèles, notamment pour les pays ne disposant pas de tous les moyens d'approbation, et de présenter leurs conclusions en vue de la prochaine réunion de la Coopération.
- 5 Remercie Madame Dori (Israël) et Monsieur Ben Hassine (Tunisie), de bien vouloir étudier et proposer une méthodologie et un programme de travail sur l'évaluation des besoins en assistance technique en vue de la prochaine réunion de la Coopération. Un expert européen sera proposé par le Secrétariat de la Coopération pour apporter son soutien à cette étude.
- 6 Remercie Monsieur Magana (France) de bien vouloir étudier avec Madame Annabi (Tunisie) les actions pouvant être proposées pour la prochaine réunion de la Coopération, dans le domaine de l'information mutuelle.
- 7 Demandent à Madame Annabi et à Monsieur Magana d'exprimer aux pays qui n'étaient pas présents, le souhait de les voir s'associer aux travaux de cette Coopération, et de leur adresser les informations sur les résultats de cette réunion.
- 8 Demandent à Madame Annabi de bien vouloir assurer la liaison entre cette Coopération et les autres coopérations régionales, notamment avec MENAMET en vue de résoudre conjointement les problèmes de traçabilité.
- 9 Demandent à Madame Annabi et à Monsieur Magana de poursuivre les contacts avec les organismes d'aide au développement (Commission Européenne, Banque Africaine de Développement, Banque Islamique de Développement, etc.) en vue de leur participation à la prochaine réunion.
- 10 Conviennent d'organiser la prochaine réunion de cette Coopération à l'occasion de la réunion de la Conférence de l'OIML de 2000. ■

### **Réunion des Représentants d'Organisations Régionales de Métrologie Légale: Tunis, 5 octobre 1999**

Dr. Bennett, Président de WELMEC, a saisi l'occasion des réunions de Tunis pour organiser une réunion des représentants de huit RLMO: les Délégués de la *Coopération Euro-méditerranéenne*, SADCMEC, WELMEC, APLMF, IOLMF, SIM, COOMET et COLAMEL étaient présents.

Il est dit en conclusion qu'en plus du rôle que joue l'OIML dans le monde entier, la coordination entre les RLMO, basée sur les informations mutuelles et le partage de certaines ressources est d'une indéniable utilité; il convient donc de poursuivre la collaboration.

Dr. Bennett se propose d'organiser une réunion à Londres en octobre 2000 pour discuter de façon plus approfondie de ces questions importantes. ■

## ► Réunion du Conseil de Développement de l'OIML ◀

Mardi 5 octobre 1999

La réunion du Conseil de Développement de l'OIML a été ouverte par Mme Ghâïet-El-Mouna Annabi, élue Présidente du Conseil en 1998 à Séoul. Pas moins de trente-cinq pays ont assisté à la réunion ainsi que cinq Membres Correspondants de l'OIML en tant qu'Observateurs, auxquels se sont ajoutées six organisations de métrologie légale, une délégation de l'Autorité Palestinienne et quatre membres du BIML. C'était aussi la première fois que la réunion du Conseil de Développement a duré toute une journée.

Depuis la réunion du Conseil de Développement de 1998 à Séoul, dont le compte rendu a été publié et distribué, et pour lequel un rapport a été inclus dans le Bulletin OIML de janvier 1999, un certain nombre de contacts ont été établis ou maintenus avec des organisations internationales, des organismes régionaux de métrologie légale et des pays en développement; des représentants de l'OIML ont participé à des réunions de l'UN/ECE, de l'ISO DEVCO et du Comité des barrières techniques au commerce de l'OMC et un certain nombre d'autres contacts ont été également établis.

Dans sa lettre de décembre 1998, Mme Annabi a proposé qu'un groupe de stratégie soit créé pour guider les activités du Conseil de Développement, mais ce groupe de stratégie ne sera pas mis en place car, en fait, le Conseil de la Présidence constitue lui-même le groupe de stratégie globale de l'OIML. Cependant, la Présidente du Conseil de Développement est maintenant Membre du Conseil de la Présidence et cela permettra de s'assurer que la cause des pays en développement est prise en compte à ce niveau.

Parmi les questions essentielles discutées pendant cette réunion, il est généralement considéré que la formation et les moyens de financement des pays en développement sont les premières à devoir être examinées par le Conseil de Développement reconstitué. Également, l'application du Système de Certificats OIML aux pays en développement est une priorité et il est décidé qu'autant d'ateliers que possible doivent avoir lieu dans les pays en développement et qu'une aide financière doit être obtenue de façon que les délégués de ces pays puissent participer aux réunions, aux sessions de formation et aux séminaires. À cette fin, la coopération avec les organisations internationales de financement telles que l'UNIDO, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et les banques de développement, apparaît d'une importance primordiale pour s'assurer que le financement proposé puisse être obtenu. Il est également important d'élever le profil de la métrologie légale dans les pays industrialisés pour aider au développement des pays moins développés.

Il est donc généralement ressenti que le principal souci des pays en développement est de savoir comment financer leurs activités (formation, équipement, etc.) et cette question doit être réexaminée par le Conseil. Malheureusement, aucune des organisations de financement invitées n'a été en mesure d'assister à la réunion, mais des contacts seront établis avec elles après les réunions de la semaine.

Au sujet des Groupes de Travail du Conseil de Développement, il est indiqué que seul le WG 1 est actuellement encore en activité; ce groupe est dirigé par le Dr. Wallerus, de la DAM, Allemagne. La question est de savoir si les autres Groupes de Travail du Conseil de Développement peuvent ou doivent être réactivés.

Il est décidé que le WG 2, chargé des questions de la coopération de l'OIML avec d'autres organisations et de l'échange d'informations entre des organisations internationales, régionales et nationales sur des sujets divers, doit être supprimé. Le WG 3 dirigé par la Fédération Russe, et chargé des questions sur l'information et la documentation est actuellement inactif du fait de la charge de travail de la Fédération Russe sur d'autres sujets. Prof. Kochsiek propose donc de redéfinir les structures et les objectifs des différents groupes de travail; les conclusions sont résumées dans les Résolutions 2 à 5 ci-dessous.

Au point 3, des rapports sont faits par des représentants d'organisations régionales de métrologie légale: APLMF, COOMET, SADCMEI, WELMEC, COLAMEI, SIM et IOLMF.

Concernant le point 4 *Propositions pour le Programme de Travail de 2000-2001*, les thèmes suivants sont considérés comme prioritaires:

- 1 La révision de OIML D 1 *Loi de métrologie*, qui est aussi abordée dans le Rapport Birkeland, et qui fait partie du Programme de Travail du Conseil de Développement depuis un certain nombre d'années;
- 2 L'incitation des TC et SC correspondants, l'association du Conseil de Développement et du BIML ou la création éventuelle de futurs groupes de travail; l'incitation des TC et SC de l'OIML aidera à faire respecter les délais;
- 3 Un séminaire sur la modernisation de la législation de la métrologie légale: ce séminaire pourra être organisé par le BIML conjointement à la révision du Document D 1, peut-être dans le courant de l'été 2000;
- 4 La validation de cours de formation, de vidéos et d'autres matériels de formation pourra être effectuée, par exemple par le BIML, pour s'assurer que de tels outils correspondent aux exigences et Recommandations OIML actuelles.

Un sujet abordé lors de la réunion de 1998 à Séoul est également repris, à savoir la constitution d'une liste d'experts techniques en mesure de fournir une assistance technique aux pays en développement en particulier.

Le dernier point discuté concernant le programme de travail de l'année à venir est la possibilité de créer un site Internet consacré au Conseil de Développement: Mme Annabi propose de l'incorporer au site OIML existant. Le BIML travaillera sur ce projet en conjonction avec Mme Annabi.

Pour conclure la réunion, un certain nombre de résolutions ont été rédigées puis adoptées; elles se résument comme suit:

### **Résolutions de la Réunion du Conseil de Développement de l'OIML**

#### *Le Conseil de Développement de l'OIML:*

- 1 prend note d'un rapport présenté par sa Présidente et par le BIML concernant les réactions des Membres du Conseil à une lettre de Mme Annabi et à une enquête réalisée par le BIML, et demande au BIML d'utiliser ces réactions pour la rédaction finale du programme de travail du Conseil pour 2000–2001;
- 2 prend note d'un rapport du Dr. Wallerus concernant les activités du WG 1 sur la formation (la liste de participation du WG 1 a été mise à jour à cette occasion) et exprime sa satisfaction tant pour le travail accompli que pour le travail en cours; le Conseil prend également note de propositions de M. Birch concernant l'éventuelle certification ou validation de cours de formation et d'équipements et demande au Dr. Wallerus et à M. Birch de réfléchir à cette proposition;
- 3 dissout le WG 2 sur les liaisons externes du fait d'un manque d'activité de ce groupe de travail et décide de placer ce thème sous la responsabilité directe de sa Présidente;
- 4 demande au Dr. Issaev d'essayer d'accélérer le travail du WG 3 sur l'information et l'équipement, éventuellement de scinder ce WG en deux WG, l'un pour l'information, l'autre pour l'équipement, et de faire un rapport au Conseil sur ce sujet afin de lui permettre de décider s'il convient de maintenir ce(s) groupe(s) de travail ou d'adopter des solutions de remplacement pour l'accomplissement de ces tâches;
- 5 demande au BIML de développer des termes de référence et des méthodes de travail pour les WG liés au Conseil;
- 6 prend note des rapports présentés par les Délégués des organisations régionales et suggère qu'ils prennent systématiquement en compte les objectifs du Conseil de Développement de l'OIML lors de l'élaboration de leurs propres programmes de travail;
- 7 prend note des informations données par le Prof. Kochsiek et M. Athané concernant un programme UNIDO-OIML-PTB et décide de demander au CIML de soutenir la participation de l'OIML à ce programme; le Conseil reconnaît la nécessité de s'assurer que les consultants employés pour le programme ont des compétences appropriées en métrologie légale (voir aussi point 14 ci-dessous);
- 8 prend note des informations données par M. Magana concernant une coopération naissante en métrologie légale dans la région Euro-méditerranéenne;
- 9 prend note d'un rapport de sa Présidente concernant l'utilisation d'Internet pour aider les pays en développement et demande à Mme Annabi et au BIML de développer rapidement les idées présentées à cette occasion, en prenant en considération tous les commentaires soumis par les Membres du Conseil pendant ou après la réunion;
- 10 demande au CIML de commencer rapidement la révision du D 1 parallèlement à une action pour l'harmonisation de la législation au niveau national sur la métrologie, et demande au BIML de travailler à l'organisation d'un séminaire sur ces sujets, y compris sur des considérations sur l'organisation administrative de la métrologie légale;
- 11 demande au CIML d'accélérer (ou, le cas échéant, de réactiver) le travail des TC/SC présentant un intérêt spécifique pour les pays en développement et d'envisager la possibilité pour le Conseil de Développement d'être représenté dans ce travail;
- 12 prend note d'une proposition visant à mettre à la disposition des pays en développement des listes d'instruments de mesure approuvés dans d'autres pays;
- 13 prend note d'informations fournies par certains membres et par sa Présidente concernant des activités spéciales en liaison avec les objectifs du Conseil et les encourage à poursuivre ces activités;
- 14 demande à sa Présidente et au BIML de réfléchir à la possibilité d'établir des listes d'experts dont la compétence devra être évaluée de façon appropriée;
- 15 demande à sa Présidente et au BIML d'établir rapidement un programme de travail détaillé pour la période 2000–2001 et de le soumettre à l'approbation par correspondance des Membres du Conseil avant la fin de 1999;
- 16 décide de tenir sa prochaine réunion en octobre 2000 conjointement à la Onzième Conférence de l'OIML;
- 17 demande à sa Présidente et au BIML d'introduire un point relatif au financement dans l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil. ■

## Ordre du jour - 34<sup>ème</sup> Réunion du CIML

# 34

*Allocutions d'ouverture - Appel des Délégués - Quorum - Adoption de l'ordre du jour*

- 1 Adoption du compte rendu de la 33<sup>ème</sup> réunion du CIML**
- 2 États Membres et Membres Correspondants**
  - 2.1 Nouveaux Membres - Adhésions attendues
  - 2.2 Situation de certains Membres
  - 2.3 Mise en application des décisions de la 33<sup>ème</sup> réunion du CIML en ce qui concerne une participation accrue des Membres Correspondants à certaines activités de l'OIML
- 3 Questions financières**
  - 3.1 Adoption du rapport comptable pour 1998
  - 3.2 Examen de la situation financière pour 1999
  - 3.3 Budget pour l'an 2000
- 4 Présidence du CIML**
- 5 Directeur du Bureau**
- 6 Politique à long terme de l'OIML: mise en application des décisions de la 33<sup>ème</sup> réunion du Comité en ce qui concerne les conclusions du Séminaire International de Braunschweig et du Rapport Birkeland**
- 7 Rapport sur les activités du Conseil de la Présidence**
- 8 Conseil de Développement**
  - 8.1 Rapport sur la réunion du Conseil de Développement du 5 octobre 1999
  - 8.2 Programme de travail du Conseil de Développement
  - 8.3 Liaisons avec les organisations internationales et régionales concernées
- 9 Liaisons avec des organisations internationales et régionales**
  - 9.1 Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
  - 9.2 Organisations de normalisation (en particulier: ISO, CEI, CEE/ONU)
  - 9.3 Organisations d'accréditation (en particulier: ILAC et IAF)
  - 9.4 Organisations régionales de métrologie légale (RLMO)
  - 9.5 Organisations régionales ayant des activités en liaison avec la métrologie légale (en particulier: Commission Européenne et CEN/CENELEC)
  - 9.6 Autres
- 10 Activités liées à la reconnaissance mutuelle des résultats d'essais, accréditation, etc.**
- 11 Activités techniques**
  - 11.1 Programme de travail des TC/SC de l'OIML
  - 11.2 Examen de la situation de certains TC/SC
  - 11.3 Approbation de projets de Recommandations
  - 11.4 Disponibilité des publications OIML sur papier, support électronique et via Internet; utilisation de l'Internet au sein de l'OIML
- 12 Système de Certificats OIML**
  - 12.1 Informations générales
  - 12.2 Nouvelles Recommandations applicables au Système
- 13 Préparation de la Onzième Conférence**
  - 13.1 Informations sur l'organisation de la Conférence
  - 13.2 Proposition d'ordre du jour
  - 13.3 Examen d'une proposition préliminaire pour le budget 2001-2004 en tenant compte des besoins du BIML en personnel pour cette période
- 14 Rapport sur les activités du BIML**
- 15 Futures réunions**
  - 15.1 35<sup>ème</sup> réunion du CIML (2000)
  - 15.2 36<sup>ème</sup> réunion du CIML (2001)
- 16 Autres questions**
- 17 Adoption des décisions**

*Clôture*

▶ **34<sup>ème</sup> Réunion du Comité International de Métrologie Légale** ◀

**Mercredi 6 – Vendredi 8 octobre 1999**

34

La 34<sup>ème</sup> Réunion du CIML s'est tenue à l'Hôtel Abou Nawas, à Tunis, du mercredi 6 au vendredi 8 octobre 1999. 45 États Membres de l'OIML y participaient (trois autres États Membres étant de plus représentés) ainsi que cinq Membres Correspondants de l'OIML, sept institutions en liaison avec l'OIML, le précédent Président du CIML et quatre membres du personnel du BIML dont le Directeur.

Le compte rendu de la 33<sup>ème</sup> Réunion du CIML est approuvé sans commentaire (**Point 1**), et au **Point 2 États Membres et Membres Correspondants**, M. Athané informe les Délégués que depuis la dernière Réunion du CIML, aucun nouvel État Membre n'avait rejoint l'Organisation; cependant trois pays envisagent de changer leur statut de Membre Correspondant pour celui d'État Membre, et un nouveau pays (l'Ouzbékistan) désire rejoindre l'OIML.

Deux Membres Correspondants ont été réadmis pendant l'année. Deux ou trois pays connaissent actuellement des difficultés pour payer leurs contributions annuelles; cependant aucune décision n'est à envisager pour le moment; de plus, la situation de pays placés dans une classe de contributions inférieure sera examinée durant la Onzième Conférence de l'an 2000.

Concernant le Point 2.3 *Mise en application des décisions prises par le Comité lors de sa 33<sup>ème</sup> Réunion concernant la participation accrue des Membres Correspondants à certaines activités de l'OIML*, le Comité avait pris deux décisions concernant les Membres Correspondants; premièrement, ils pouvaient être admis en tant qu'observateurs aux réunions du CIML. Cinq Membres Correspondants sont effectivement présents à cette 34<sup>ème</sup> Réunion; d'autres Membres Correspondants rencontrent malheureusement des problèmes budgétaires, et il est clair que l'OIML ne peut pas financer leurs voyages. Par ailleurs il est confirmé que tous les Membres Correspondants de l'OIML seront invités à la Onzième Conférence. Deuxièmement, en 1998, les Membres Correspondants de l'OIML ont été invités à participer au travail technique des TC et SC de l'OIML. En fait, depuis un an, un petit nombre de Membres Correspondants a participé effectivement à deux ou trois de ces réunions, notamment à la réunion du TC 3 qui s'est tenue à Paris en juin dernier. Le fait que l'accroissement de la participation des Membres Correspondants se fasse graduellement facilite la gestion de cette augmentation.

Au **Point 3 Questions financières**, le rapport comptable pour 1998 est adopté sans commentaire, et



Mme Ghâïet-El-Mouna Annabi et M. Mohsen Laroui, Directeur Général de la Concurrence et du Commerce Intérieur

M. Athané informe les participants, sous le Point 3.2, *Examen de la situation financière pour 1999*, qu'il n'y a pas de changements dans l'évaluation du budget bien qu'il constate que les contributions des États Membres sont maintenant payées en moyenne plus tard qu'elles ne l'ont été l'an dernier. Il reconnaît que certains pays et certaines régions ont rencontré des difficultés économiques depuis quelques mois, mais de nombreux pays lui ont confirmé qu'ils paieront leurs contributions avant la fin de 1999.

L'ensemble des comptes, ainsi que le tableau financier de 1999, seront envoyés au début de l'an 2000 avec des explications appropriées. Au Point 3.3, *Budget de l'an 2000*, un document a été distribué aux Délégués, et ce sujet donne lieu à un certain nombre de commentaires. Certains pays pensent que les contributions de l'an 2000 ne doivent pas augmenter étant donné certaines restrictions budgétaires nationales. M. Faber répond que même si le taux d'inflation en France est actuellement très bas, nous avons quoi qu'il en soit un budget à équilibrer. L'Organisation aura à traiter de nombreuses propositions de nouveaux projets de travail, une charge de travail croissante et peut-être même des dépenses supplémentaires imprévisibles. La façon la plus sûre, selon lui, d'aborder le budget de l'an 2000, est donc de s'en tenir à celui initialement proposé. Il ajoute que si nous acceptons de réduire le budget de l'an 2000 et adoptons la croissance zéro, la base des discussions budgétaires de la Onzième Conférence sera telle que toute augmentation du budget sera plus difficile à accepter.

On fait également remarquer que le Bureau et l'Organisation dans leur ensemble ont réellement besoin d'un sérieux engagement des gouvernements pour continuer leurs activités avec succès; ce qui inclut le paiement annuel des contributions. M. Magana fait remarquer que le maintien du budget à une croissance zéro ne laissera de toute évidence aucune liberté pour l'adoption de projets supplémentaires, et que de plus le BIML est déjà sous pression pour mener à bien les tâches déjà en cours. M. Issaev (Fédération de Russie) soutient la proposition de la Conférence mais conseille de prendre en compte les besoins des pays en développement qui peuvent rencontrer certaines difficultés à régler leurs contributions. De toute façon, la Convention de l'OIML ne prévoit pas deux procédures parallèles pour le calcul de la part contributive de base, destinées l'une aux pays en développement et l'autre aux pays industrialisés. La base de calcul doit être la même pour tous les États Membres. Pour conclure ces discussions, et suite à un vote formel, le budget est maintenu tel qu'il avait été fixé par la Dixième Conférence.

Des discussions ont eu lieu sur le **Point 4** *Présidence du CIML* et le **Point 5** *Directeur du Bureau*; les décisions prises par le Comité ont été communiquées aux États Membres de l'OIML. Un Comité de Sélection est constitué pour organiser le recrutement d'un nouveau Directeur.

Un document rédigé par le BIML et approuvé par le Présidium du CIML fut distribué concernant le **Point 6**, *Politique à long terme, et mise en application des décisions prises par le Comité lors de sa 33<sup>ème</sup> Réunion concernant les retombées du Séminaire International de Braunschweig et du Rapport Birkeland*.

M. Faber déclare que la rédaction de ce document constitue un grand pas en avant pour l'Organisation et qu'il est encourageant de constater combien sa future stratégie a été si bien identifiée. Il ouvre la discussion pour toutes questions et suggestions sur ce sujet.

Concernant la première section de ce Rapport, sur *l'amélioration et l'accélération de l'activité technique des TC et SC de l'OIML et la participation croissante des Membres de l'OIML*, M. Athané signale que ce point ne doit pas exclure les pays en développement; au contraire, ces pays doivent être encouragés à participer activement aux activités techniques à l'avenir. M. Birch trouve le document très instructif et convient qu'il faut étendre le domaine d'application de la métrologie légale.

Au point B du Rapport, *Développement de procédures pour une reconnaissance mutuelle ou des accords d'équivalence*, Sam Chappell (USA) informe les participants qu'un document est en cours d'élaboration concernant les déclarations de conformité des instruments, par les fabricants, aux exigences de vérification primitive d'un instrument lorsqu'il existe un système de qualité.

Seton Bennett (Royaume-Uni) ajoute qu'il faudrait peut-être faire référence à IAF ainsi qu'à ILAC lors des discussions sur les aspects de l'accréditation des laboratoires de métrologie légale.

M. Vaucher (Suisse) convient qu'une reconnaissance mutuelle des résultats et des procédures est un point très important de ce chapitre du Rapport et mentionne l'accord de reconnaissance mutuelle qui doit être signé à Paris à la CGPM dans la semaine suivant la Réunion du CIML.

S'agissant du *développement d'un système OIML de marquage des produits préemballés satisfaisant aux exigences de l'OIML*, un thème qui concerne le Conseil de la Présidence et le TC 6 de l'OIML, M. Faber souligne l'importance de ce sujet, commentaire repris par M. Gögge (Allemagne), qui remercie le BIML d'inclure ce Point, ce que lui-même et M. Birch (Australie) avaient suggéré à la Réunion CIML de Séoul.

M. Kildal (Norvège) rappelle aux Délégués la Directive Européenne sur les produits préemballés; il pense que peut-être le travail de l'OIML sur ce sujet est superflu puisque les Directives Européennes font force de loi. Sam Chappell répond qu'une réunion de groupe de travail se tient actuellement à ce sujet et qu'il rendra compte au Comité du résultat.

Au point C traitant de *l'importance de la métrologie légale et identifiant les bases de la métrologie légale parmi d'autres aspects de la métrologie et d'activités connexes*, M. Birch attire l'attention des Délégués sur le degré

d'urgence qui doit être attribué pour la révision de OIML D 1 *Loi de métrologie* et aux publications connexes. Ce commentaire a été fait à plusieurs reprises au cours des réunions de la semaine et sera traité en priorité par le BIML.

Sur le thème: *faciliter et améliorer le travail des Membres du CIML, du Conseil de la Présidence et du BIML, sans oublier la coopération de l'OIML avec les ORML*, M. Issaev pense que le *Guide à l'intention des Membres du CIML* est une priorité et demande s'il peut être republié avant la date limite précédemment fixée de juillet 2000. M. Athané répond qu'un projet de révision a déjà été rédigé et qu'il attend la date limite de réception des commentaires des Membres du Conseil de la Présidence avant d'engager une autre action. Il indique que jusqu'à présent, il a reçu une seule réponse écrite; il demande, par conséquent, aux membres du Conseil de la Présidence d'émettre au plus vite un avis sur ce document.

M. Klenovský (République Tchèque) pense que le Site Internet de l'OIML pourrait servir à réduire la charge de travail du BIML en rendant les communications plus efficaces. M. Athané répond que ce sujet sera traité en détail au Point 11, bien qu'il recommande un certain degré de prudence puisqu'un certain nombre d'États Membres et de Membres Correspondants de l'OIML n'ont pas encore accès à Internet, mais il reconnaît que cela représente une importante étape en avant pour faciliter la communication entre les divers États Membres et autres organismes.

Seton Bennett réaffirme également la nécessité d'améliorer la communication entre les diverses organisations régionales et le BIML, et note que la coopération dans ce domaine est positive et doit absolument continuer.

Au Point D.5 du document Politique à long terme de l'OIML, *Amélioration de la coopération entre l'OIML et les autres organismes internationaux et régionaux*, M. Faber convient que la coopération dans ce domaine est d'une importance capitale et qu'elle rendra notre Organisation plus efficace. C'est l'une des conclusions les plus importantes de l'Étude Birkeland.

Un autre objectif du Document de Politique à long terme est d'identifier les associations de consommateurs aux niveaux international et régional susceptibles de s'engager dans une coopération avec l'OIML.

M. Nyström (Suède) déclare que ce type de coopération n'est pas toujours facile à mettre en place.

M. Athané indique que le BIML a récemment contacté de nombreux groupes d'utilisateurs d'instruments de mesure, d'associations de constructeurs, etc. et a reçu des réponses favorables que le BIML va traiter prochainement. Ceci met un point final aux discussions sur le Point 6.

Au **Point 7**, *Rapport sur les activités du Conseil de la Présidence*, M. Faber résume les discussions du dernier

Conseil qui ont inclus certaines idées concernant le budget 2001-2004 et le réexamen des activités techniques de l'OIML. L'application de la décision du CIML concernant la participation croissante des Membres Correspondants a été confirmée et des discussions approfondies se sont tenues au sujet des actions devant être entreprises suite à la finalisation de l'Étude Birkeland. Il s'en est suivi un échange d'informations concernant le Séminaire sur les Logiciels tenu à Paris la semaine précédant les réunions de Tunis; des informations ont été données concernant la Directive sur les Instruments de Mesure (MID), sur le Séminaire tenu récemment en Afrique du Sud, et sur le développement spécifique de la métrologie en France.

Pendant la Réunion du Conseil de la Présidence de cette semaine, tenue conjointement à la 34<sup>ème</sup> Réunion du CIML, seront débattus les sujets concernant le nouveau Directeur du BIML, le budget, et la Conférence de 2000 à Londres.

Mme Annabi et M. Dunmill présentent ensuite un rapport concernant le **Point 8** *Activités du Conseil de Développement* et la réunion du Conseil qui s'est tenue avant cette Réunion du CIML. Un compte rendu détaillé est publié dans ce Bulletin.

Au **Point 9**, *Liaisons avec les organisations internationales et régionales*, des informations sont communiquées concernant l'Organisation Mondiale du Commerce: Mme Vivien Liu, conviée à la réunion en tant qu'invitée spéciale, rappelle aux Délégués que l'OIML a été admise comme Membre Observateur au Comité des barrières techniques au commerce de l'OMC en novembre 1997, et les deux Organisations entretiennent de très bonnes relations de travail. L'OIML a participé à plusieurs événements importants, échangé des idées et informé les membres sur le travail accompli. Mme Liu donne une présentation détaillée des activités de l'OMC et confirme l'objectif du Comité des barrières techniques au commerce de l'OMC de s'assurer que les activités liées aux réglementations techniques obligatoires et aux normes d'application volontaire ne créent pas de barrières au



commerce. La coopération de l'OIML dans ce domaine se développe bien et doit se poursuivre.

L'OIML entretient également d'excellentes relations avec le Secrétariat Central de l'ISO: M. Athané résume le cas particulier de l'élaboration conjointe de ISO 3930/OIML R 99 sur les gaz d'échappement des véhicules en cours d'adoption par les deux Organisations. Cependant, deux pays au sein de l'ISO ont voté "non", ce qui a eu pour conséquence d'obliger à soumettre le projet de Norme à tous les Pays Membres de l'ISO. Le texte doit être publié bientôt comme publication commune. Après les dernières modifications rédactionnelles par le secrétariat ISO, un rapport d'essai sera élaboré par les Pays-Bas dans le courant de l'an 2000. L'ISO fera savoir à l'OIML si elle souhaite produire également un rapport d'essai commun; si cela n'est pas le cas, ce document restera une publication OIML.

L'OIML prépare aussi des documents d'application en rapport avec ISO 17025 et le Guide 65 de l'ISO; le TC 3/SC 5 est responsable de cette question. Ces documents d'application seront publiés soit en tant que documents OIML soit en tant que textes communs ISO/OIML. M. Athané a demandé à l'ISO de désigner des experts compétents de l'ISO désireux de coopérer avec l'OIML pour l'élaboration de ces documents d'application.

En ce qui concerne la coopération avec la CEI, le travail n'est pas terminé pour les Recommandations OIML R 58 et R 88 sur les sonomètres pour lesquels le Comité Technique OIML correspondant reste vacant. La CEI élabore actuellement des normes à ce sujet et des publications communes CEI/OIML sont envisagées.

Au sujet de la CEE/ONU, un Atelier s'est tenu (le BIML y a assisté) sur l'utilisation et l'application de Normes Internationales. L'OIML est la seule organisation à avoir suivi l'application de ses Recommandations Internationales. Des rapports sont également présentés sur la coopération avec ILAC concernant l'accréditation ainsi qu'un bref résumé concernant la coopération avec les ORML dont les représentants font une présentation détaillée.



Le BIML établira des contacts plus étroits avec l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi qu'avec la Commission Européenne et délivrera un rapport à ce sujet l'an prochain. Concernant le BIPM, aucune réunion n'a été organisée pendant l'année passée, mais M. Faber doit participer à la CGPM à Paris la semaine prochaine et s'entretiendra avec M. Kovalevsky et M. Quinn dans le but d'activer la coopération avec le BIPM.

Sam Chappell donne un compte rendu sur le **Point 10**, *Activités liées à la reconnaissance mutuelle des résultats d'essai, de l'accréditation, etc.*

L'année passée, M. Chappell avait présenté un rapport sur le projet de document OIML sur l'acceptation mutuelle des essais de modèles OIML. Ce projet avait démarré en avril 1998 pour répertorier les moyens permettant d'établir des accords multilatéraux en vue d'une telle acceptation. Des progrès ont été réalisés, en particulier à l'occasion d'une réunion tenue en février 1999. Il avait été décidé d'inclure ce projet au programme de travail de l'OIML. Ainsi, une réunion du TC 3 de l'OIML fut tenue au BIML en juin 1999, pour examiner tous les programmes de travail du TC 3. Un nouveau sous-comité TC 3/SC 5 sur *l'évaluation de conformité* est constitué et un document expliquant en détail la façon dont cette décision a été prise, est distribué.

Il est décidé de dissoudre le TAG<sub>cert</sub> et la révision du document sur le Système de Certificats OIML est confiée au nouveau sous-comité dont le secrétariat sera tenu à la fois par les États-Unis et par le BIML.

L'objectif et le domaine du nouveau TC 3/SC 5 sera donc d'établir, conformément aux exigences de l'OIML, les règles et les procédures d'entretien de la confiance mutuelle dans les résultats d'essais des instruments de mesure et d'un contrôle de métrologie légale parmi les États Membres de l'OIML.

Trois principaux projets de travail sont identifiés comme prioritaires pour le TC 3/SC 5: premièrement, le document sur le Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure; deuxièmement, le projet de document sur l'accord d'acceptation mutuelle des essais de modèle OIML; troisièmement, le projet de document de travail sur l'expression de l'incertitude de mesure dans les applications de métrologie légale.

Sam Chappell fait ensuite une présentation détaillée à l'aide de transparents de ces aspects du programme de travail, accompagnée des commentaires sur la révision de OIML R 87 *Contenu net des préemballages*, concluant ainsi les discussions sur le Point 10.

Le **Point 11**, *Activités techniques* est ensuite abordé. Le BIML distribue un *Rapport sur les activités techniques* dans lequel il est indiqué que des rapports annuels ont été reçus par le BIML de tous les TC et SC (18 TC et 42 SC) et envoyés aux Membres du CIML au début de 1999. Sur la base de ces rapports, il est constaté une augmentation globale de l'activité des organes tech-

niques de l'OIML en 1998 par rapport aux années précédentes.

Cette activité a eu pour résultat quatre projets de Recommandations qui doivent être présentés pour approbation au Point 11.3 et d'autres projets qui seront soumis par le BIML au vote par correspondance des Membres du CIML d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne le programme de travail des TC et SC OIML, deux nouveaux sous-comités sont établis avec leurs programmes de travail ainsi que cela avait été proposé au cours de la 33<sup>ème</sup> Réunion du CIML: le TC 15/SC 1 *Instruments de mesure pour rayonnements ionisants utilisés dans les applications médicales* (Fédération Russe) et le TC 15/SC 2 *Instruments de mesure pour rayonnements ionisants utilisés dans les processus industriels* (U.S.A.).

Lors de la réunion du TC 3 en juin 1999, il a été décidé d'établir un nouveau SC, avec son programme de travail constitué de cinq projets, y compris celui du TAG<sub>cert</sub> et simultanément de dissoudre le TAG<sub>cert</sub>. Le TC 3/SC 5 *Evaluation de conformité* est établi comme décrit ci-dessus. L'établissement officiel de ces trois sous-comités avec leurs programmes de travail est approuvé par le CIML.

Concernant les révisions et les nouveaux projets de travail proposés par les TC et SC, un certain nombre de nouveaux projets sont présentés par les TC 8, 9, 11, 17 et 18.

Au sujet des R 101 et R 109, suite à des consultations répétées entre le secrétariat russe et le BIML, il est jugé inapproprié de publier leurs annexes en même temps que les textes originaux des Recommandations, mais plutôt d'entamer leur révision sur la base des commentaires et propositions fournis par les membres du sous-comité. Le CIML approuve les projets de travail proposés.

L'activité du TC 3/SC 4 a recommencé sous la responsabilité de l'Allemagne, et un rapport de situation a été présenté en juin à la réunion du TC 3.

Deux TC/SC de l'OIML sont actuellement vacants: le TC 13 et le TC 8/SC 1. Le BIML a reçu une télécopie de Dr. Leitner (Autriche) indiquant que l'Autriche désire assumer la responsabilité du TC 8/SC 1 *Mesurage statique volumique*. Le Royaume-Uni envisage d'assumer la responsabilité du TC 13.

Il est également demandé des volontaires pour assumer la responsabilité de certains projets de travail au sein du TC 16/SC 1 car les Pays-Bas sont seulement en mesure de poursuivre le travail sur la R 99.

Au sujet du transfert de responsabilité, la responsabilité pour le réexamen et la révision de la R 35 *Mesures matérialisées de longueur pour usages généraux* sera transférée du TC 7/SC 1 (Fédération Russe) au TC 7 (Royaume-Uni) comme proposé par le Royaume-Uni et approuvé par la Russie. Le CIML approuve cette requête.

Il est également décidé d'établir un nouveau sous-comité TC 5/SC 2 sur les *Logiciels*, pour lequel la France et l'Allemagne assumeront le secrétariat conjoint. D'autres grandes priorités déjà abordées dans ce compte rendu ont été identifiées: par exemple la révision du D 1, la rédaction du Document *Expression de l'incertitude de mesure dans les applications de métrologie légale* et le sujet des *Préemballages*. Ces trois projets seront pris en charge par les États-Unis et il est précisé qu'il incombe à l'OIML d'accélérer le travail sur l'incertitude en métrologie légale, faute de quoi WELMEC se sentira obligé d'élaborer son propre document.

Concernant l'approbation des Projets de Recommandations OIML, les quatre Projets soumis sont approuvés par le Comité:

- Révision de la R 60 *Cellules de pesée*, qui sera publiée dès que possible par le BIML aussitôt que les commentaires finaux auront été reçus du secrétariat;
- *Instruments de mesure multidimensionnels*, pour lequel le secrétariat a pris note des commentaires reçus et modifié le document en conséquence. Un rapport d'essai a aussi été élaboré par l'Australie, et est prêt à être envoyé pour vote par correspondance. Ce document a été retardé pour s'assurer d'abord que la Recommandation elle-même était approuvée par le Comité. La Recommandation, avec son rapport d'essai, sera publiée en un document unique;
- La révision de la R 49 *Compteurs d'eau* et la révision de la R 65 *Machines d'essai des matériaux* sont également approuvées.

En ce qui concerne la R 49, deux projets avaient initialement été envoyés au BIML: l'un concernant les compteurs d'eau mécaniques et l'autre concernant les compteurs mécaniques et électroniques. Ce dernier est approuvé par le Comité.

Le point 11.4 traite de la disponibilité des publications OIML sur papier, sur support électronique et via Internet.



Chris Pulham informe le Comité qu'une enquête a été menée par le BIML au début de 1999 pour évaluer dans quelle proportion les Membres de l'OIML ont accès à Internet; les résultats ont été publiés dans le numéro d'avril 1999 du Bulletin OIML. Le site Internet de l'OIML est maintenant en place depuis presque trois ans; ce site a été créé par le personnel du BIML avec des coûts minimes. Le site comprend maintenant environ 25 pages incluant des informations de caractère général sur la métrologie légale, le rôle du BIML et de son personnel, les adresses des Membres, des annonces, le calendrier des réunions OIML, les comités techniques ainsi que l'état d'avancement des travaux, le Système de Certificats OIML (avec la liste complète des certificats OIML enregistrés), les publications et les liens avec les sites d'organisations en liaison avec l'OIML. Il a été tenu compte dans le développement du site, des idées et des suggestions émises par les Membres du CIML durant l'enquête.

Depuis le début de l'année, quelques 8000 connexions ont été comptées. Il y a actuellement environ 1000 connexions par mois - en provenance du monde entier - et le site est référencé sur quatre ou cinq moteurs de recherche. Depuis la fin de septembre 1999, un nouveau système de menu a été rendu opérationnel; le site est bilingue français-anglais et sera bientôt trilingue avec l'ajout de la langue espagnole; le Membre du CIML pour l'Espagne a très aimablement proposé de traduire en Espagnol les pages concernées.

Au sujet de la disponibilité des publications OIML sur différents supports, aucune décision n'est prise concernant "l'abandon" de l'impression sur papier des publications OIML; ce sujet sera abordé plus en profondeur au cours de la Onzième Conférence à Londres l'an prochain. Cependant, le BIML accroît ses efforts pour rendre ses publications disponibles dans un format électronique d'accès universel (Adobe Acrobat PDF) et actuellement 43 Recommandations sont disponibles en français et en anglais, soit sur disque, soit directement téléchargeables depuis notre Site pour les Membres du CIML, y compris notamment toutes les Recommandations applicables dans le cadre du Système de Certificats OIML.

Un formulaire de commande en ligne a récemment été incorporé au site de telle sorte que des parties extérieures (autres que les Membres du CIML) puissent passer directement commande en ligne.

Est ensuite abordé le **Point 12** *Le Système de Certificats OIML* incluant des informations générales sur le Système et les Recommandations applicables au Système. Un document distribué par le BIML donne le contexte de la création et des détails de l'évolution du Système créé le 1<sup>er</sup> janvier 1991 afin de faciliter, d'accélérer et d'harmoniser le travail des organismes nationaux ou régionaux qui approuvent des modèles d'instruments de mesure. A ce jour, quelques 540 certificats ont

été délivrés, 28 Recommandations OIML ont été rendues applicables au Système et 21 Autorités de Délivrance dans 19 États Membres ont été établies. Plus de 120 demandeurs et fabricants d'instruments de mesure de 25 pays différents ont bénéficié de certificats OIML délivrés par les Autorités de Délivrance de 13 États Membres.

Au Point 12.1, la question d'un développement plus avancé du Système de Certificats est soulevée: certaines actions seront exécutées au sein du nouveau TC 3/SC 5, y compris la définition des principes de protection juridique des certificats OIML, la coordination du développement de ce système avec des activités connexes menées par les organisations internationales et régionales concernées par les essais, la certification, l'évaluation de conformité et l'accréditation, ainsi que l'organisation d'intercomparaisons visant à harmoniser les exigences nationales et les procédures d'essai de modèles, ou l'utilisation d'intercomparaisons entreprises au sein d'autres organismes internationaux ou régionaux et la publication des résultats, et l'augmentation de la confiance des Autorités de Délivrance et autres organismes, et enfin l'application des procédures d'accréditation à la certification OIML.

Les Membres du CIML et le BIML sont activement encouragés à poursuivre la promotion du Système aux niveaux national, international et régional. Le statut d'Observateur de l'OIML au sein du Comité des barrières techniques au commerce de l'OMC peut être utilisé avantageusement pour promouvoir les activités de certification de l'OIML fondées sur la grande priorité attribuée par l'Accord sur les barrières techniques au commerce à l'évaluation de conformité basée sur des normes harmonisées au niveau international.

Une enquête sera également menée parmi les fabricants d'instruments de mesure portant un intérêt potentiel au Système afin de mieux comprendre leurs demandes et par-là de les encourager à mieux utiliser le Système; par ailleurs, les organisations internationales et régionales en liaison avec l'OIML seront tenues



Martin Birdseye et Seton Bennett (NWML, Royaume-Uni) rendent compte des préparatifs pour la Onzième Conférence à Londres en octobre 2000

informées des avantages et des développements ultérieurs du Système.

Il est aussi ajouté au point 12.2 que trois des Recommandations approuvées par le Comité deviendront applicables au Système dès leur publication.

M. Athané soulève le cas spécifique de la R 60 *Cellules de pesée*. Une décision est prise par le Comité sur ce point, notamment concernant les essais additionnels demandés pour l'édition 1999 de la R 60 comparée à l'édition 1991, et la période pendant laquelle les certificats peuvent être délivrés selon l'édition 1991.

Au **Point 13** *Préparation de la Onzième Conférence*, il est rapporté que les préparatifs des réunions de Londres sont bien avancés; le NWML est certain que l'événement sera un succès. Il est également suggéré qu'une Table Ronde sur un sujet intéressant l'Organisation, puisse être organisée conjointement à la Onzième Conférence et à la 35<sup>ème</sup> Réunion du CIML; il est demandé aux Membres du CIML de faire des propositions de thèmes pour cette Table Ronde et de les soumettre au BIML avant la fin de 1999.

M. Athané a établi une proposition préliminaire pour le budget 2001-2004, prenant en compte les besoins en personnel du BIML pour cette période. A propos de ce document, M. Athané signale que le Conseil de la Présidence se réunira au début de l'an 2000 pour discuter cette proposition de budget; les suggestions des Membres du CIML sont toujours bienvenues et leur date limite est le 31 décembre 1999. Il ajoute que la situation économique de certains pays l'amène à conclure qu'une augmentation du nombre d'agents permanents du personnel du BIML ne peut être envisagée. Cependant, il sera toujours possible de considérer le concours d'experts pour des périodes spécifiques et pour l'accomplissement de tâches spécifiques. Les rétributions seraient prélevées sur le fonds de réserve, pour ne pas rendre nécessaire une augmentation du budget. Il suggère qu'il n'y ait pas d'augmentation des contributions des États Membres, mais que si de nouveaux États Membres rejoignent l'Organisation, leurs contributions s'ajoutent simplement au budget, augmentant ainsi le montant total disponible.

Le BIML distribue un *Rapport sur ses activités* au **Point 14**. Ce document est reproduit dans sa totalité au chapitre *Informations* de ce Bulletin OIML.

Sur la question des *Futures réunions*, **Point 15**, pour l'année 2001 (c'est-à-dire pour la 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML), des invitations ont été reçues, dans l'ordre de priorité, de la Fédération Russe, de l'Australie et d'Israël. Une décision sera prise en temps utile, mais il a été noté que l'invitation d'Israël pourrait également s'appliquer à la réunion du Comité de 2002.

Finalement, en ce qui concerne les *Autres questions* au **Point 16**, le Comité prend note d'informations données par M. Magana en ce qui concerne un discours prononcé récemment par le Ministre français de l'Industrie au sujet du développement de la métrologie en France, distribué à tous les participants (ce discours a été distribué à tous les participants).

M. Faber conclut la Réunion en remerciant chaleureusement nos hôtes tunisiens pour leur excellente organisation des Réunions et pour l'incomparable hospitalité qu'ils ont manifestée tant aux Délégués qu'aux personnes qui les accompagnent. Il remercie également M. Mondher Zenaïdi d'avoir honoré les Membres du Comité de sa présence à l'ouverture de la Réunion et pour ses paroles d'encouragement non seulement pour l'Organisation mais pour la métrologie dans son ensemble. La Réunion a été un succès complet, et M. Faber est particulièrement heureux qu'elle se soit tenue pour la première fois dans un pays du Maghreb. Ceci, il l'espère, conduira à une excellente future coopération entre les pays en développement et industrialisés qui sont Membres de l'Organisation, et peut-être encouragera d'autres États non encore Membres à se joindre à nous. ■

## Réunion du Conseil de la Présidence

A l'issue de la 34<sup>ème</sup> Réunion du CIML, une brève réunion du Conseil de la Présidence est organisée par le Président Faber afin de réexaminer les Décisions du CIML et d'initier leur mise en œuvre. Il est également décidé de tenir la prochaine Réunion du Conseil à Paris durant la semaine du 21 au 25 février 2000, si possible conjointement à une réunion commune de la Convention du Mètre et de l'OIML, et à une réunion technique de TC ou SC de l'OIML. ■